SI·EN Fen

L'inspection

Réalités et Prospective

Syndicat des Inspecteurs de l'Education Nationale

Bulletin mensuel n° 14
11 février 1995

SOMMAIRE

Editorial 1

VIE SYNDICALE

Comptes rendus
du conseil syndical 2
des commissions 4
Préparation du Congrès 6
En bref 7
Les élus à la CAPN 11
Les élus aux CAPA 12

DOSSIER
A propos des IUFM... de l'inspection des inspecteurs 8

COURRIER DES LECTEURS 11

L'inspection
n°14
Directeur de la Publication :
Michel MARUCELLI
Maquette : Renée HASIAK
SI.EN-Fen
21 rue Lalande
75014 PARIS
Tel 43 22 68 19
Imprimerie et
photocomposition : FEN
Commission paritaire :
3 323 D 73 S
ISSN : 1251-2028

EDITORIAL

Voici revenue la saison des discours, des promesses, des engagements et autres professions de foi...

Et les promesses n'engageraient, dit-on, que ceux qui les entendent.

Ainsi, par exemple, nos collègues IPR-IA qui, ayant entendu en Sorbonne le ministre leur déclarer ses bonnes intentions à leur égard à l'automne 1993, ont dû déchanter, à l'écoute des propos du même ministre, à l'automne 1994.

Ainsi, la délégation de notre syndicat reçue en juillet 1994 a-t-elle entendu François Bayrou déclarer avec force et conviction vouloir réunir tout ce qui existe comme inspecteur en sept regroupements interacadémiques programmés pour le premier trimestre de l'année scolaire.

Sans doute les priorités de l'actualité peuvent expliquer que les choses n'ont pu se dérouler comme elles étaient prévues, ou bien que les déclarations initiales étaient prématurées sinon trop optimistes.

Ou bien, plus simplement, que l'inspection et les revendications des inspecteurs peuvent attendre...

En effet, certains et non des moindres, ne pensent-ils pas tout haut que l'inspection "ça ne sert à rien" ?

Depuis plus d'un an, des commissions, des groupes de travail se sont penchés, a-t-on appris, sur l'état et le sort de l'inspection. Les rapports ont dû être remis au ministre depuis belle lurette.

Quelles conclusions en sont tirées ?

Notre syndicat lui-même a fait des propositions claires : quelles réponses a-t-il reçues ?

C'est vrai, un petit air de pipeau, resté depuis sans écho. Un peu court.

Plus sérieusement, et tout aussi inquiétant, qu'en est-il, concrètement, de la méthode de concertation dont nombre de responsables se prévalent aujourd'hui ?

Qui donc se concerte et avec qui ?

Très clairement, ce n'est pas avec l'organisation représentative des personnels d'inspection et sur les questions fondamentales qui les concernent directement.

En fait, il n'est pas besoin d'être grand clerc pour constater qu'on nous fait lanterner et cela n'est plus supportable.

D'autant moins acceptable que, dans le même temps, s'ajoutant à des tâches sur commandes de plus en plus nombreuses et diverses qui tendent à faire perdre toute cohérence aux missions d'inspection, la mise en œuvre des innovations annoncées nécessite, à l'évidence, l'engagement des inspecteurs pour une meilleure efficacité du système éducatif.

Le SI.EN-FEN se donnera tous les moyens de se faire entendre car il est convaincu qu'il y va de l'avenir du métier d'inspecteur.

Michel Marucelli
le 5 février 1995

Conseil Syndical du 12 janvier

Sous la présidence du Secrétaire Général, Renée Hasiak et Jean- Paul Vallier assurant le secrétariat, il a regroupé, pour la seconde fois depuis le début de l'année scolaire, le Bureau national, des membres des commissions de secteurs, les responsables académiques. Certains se sont excusés, retenus par leurs obligations professionnelles.

Après avoir salué la présence, pour la première fois, des membres de la commission du secteur information et orientation, Michel Marucelli a ouvert la séance en rappelant les résultats des élections professionnelles, résultats qui devraient être confirmés l'après-midi, après proclamation officielle au ministère où Gabrielle Santarelli représentera le SI.EN - FEN.

Ces résultats consolident le SI.EN - FEN dans sa représentation largement majoritaire des IEN.

Mais par-delà la confiance renouvelée à nos représentants, les collègues ont également voté pour le syndicat qui a été capable d'élaborer des positions claires sur l'inspection et ses évolutions, ainsi que des revendications en cohérence avec ses orientations.

C'est pourquoi le SI.EN - FEN, fort de ces résultats, doit désormais engager l'action nécessaire à la prise en compte de ses revendications dont la principale est la création du corps unique d'inspection aux missions diversifiées, aboutissement des étapes déjà franchies à ce jour.

Sur ce point, nous n'avons d'autre réponse que la boutade du ministre: «c'est du pipeau !» Un peu court, tout de même... comme l'annonce d'une « politique de l'encadrement» sans autre précision que l'implantation, à Poitiers, d'une «École Supérieure des Cadres de l'Éducation Nationale»...

Et si la DPID est une direction chargée uniquement de la gestion des Personnels, qui donc, dans ce ministère, prend en charge la fonction d'inspection ?

Comment ne pas voir que la question est aujourd'hui posée du devenir de l'inspection et des inspecteurs qu'ils soient IEN ou bien IPR-IA ?

Le point, rapidement, sur les autres dossiers en cours :

Frais de déplacement. Incontestablement, des écarts existent encore entre les décisions annoncées au niveau national et leur application selon les académies ou les départements. C'est inacceptable et seules des actions déterminées au niveau local permettront de débloquer la situation. Une enquête permettra de faire un point exhaustif prochainement.

Dossier Fonction publique. Nous avons l'assurance que le 1er août 1996, le corps des IEN bénéficiera de l'application de l'accord Durafour qui prévoit à cette date le passage de l'indice sommital des corps viviers au 780 NM. Cela signifie que, dans le même temps, notre indice sommital progressera. Ce qui pose problème car notre indice actuel 818 NM est le dernier des échelles - chiffres. Nos mandats nous guideront dans les négociations à venir.

La revendication du corps unique n'est pas prévue dans ces dispositions qui ne feront que maintenir le différentiel actuel

Seule une action syndicale forte nous permettra d'aller plus loin. L'action menée par les chefs d'établissement est, en ce sens, éclairante. Sauf que nous ne pourrons mettre 5 000 inspecteurs dans la rue. Il nous faut donc, dès à présent, envisager d'autres types d'action, puisque sans elles, il ne semble pas possible d'être entendus. C'est aussi ce qui justifie le syndicalisme, sans lequel il n'est pas possible d'avancer.

La syndicalisation. Noël Josèphe fait le point de la situation qui montre, à date égale, un meilleur taux d'adhésions, toutes spécialités confondues.

Débats :

Serge Joussier (Reims) : face à une coalition SGEN-FSU le SI.EN a remporté tous les sièges à la CAPA.

Jean-Pierre Cailleau (Poitiers) estime qu'il faut tempérer les résultats aux élections. Il relate des difficultés à organiser une vie syndicale, les IA convoquant les collègues aux dates de réunion prévues, le non-recouvrement des activités du Premier degré, de l'enseignement technique....

Léon-Paul Bouvet (Amiens) pose le problème des accidents survenus au cours des déplacements et du malus qui en découle et demande que soient étudiées des solutions. A propos du corps unique : il ne s'agit pas de devenir IA mais d'obtenir la même reconnaissance : nous sommes aussi compétents, aussi importants en tant qu'IEN que les IPR-IA et voulons clairement assurer les tâches pour lesquelles nous avons été recrutés. Nous sommes inspecteurs.

Charles Moritz (Strasbourg) : le SI.EN est le seul syndicat d'inspecteurs de la FEN, il faut donc occuper le créneau. Il faut favoriser les rencontres et la construction d'une identité. Le vieil antagonisme primaire/secondaire subsiste, il faut dépasser ce clivage absolument.

Bernard de Gunten (Lille). Il faut rénover, revitaliser les actions syndicales. La FEN a la possibilité de contribuer à l'unification syndicale en nous aidant à mettre au point un projet syndical intégrant nos revendications indiciaires. Au sujet de l'action des chefs d'établissement il demande que le SI.EN apporte son soutien à l'instar de la régionale de Lille.

Maurice Ribeyrol (Nancy-Metz). Les clivages subsistent et cependant nous avons réussi l'unification des IEN. Il faut développer un champ de recherches commun à l'ensemble des corps d'inspection.

Colette Durand (B.N.) souhaite une attitude offensive, car on s'aperçoit que la loi finit toujours par entériner les actions sur le terrain, exemple : l'informatique donne des terrains communs de travail à parité. Il faut exploiter les relations avec la MAFPEN et les IUFM. La maternelle ? L'IUFM est "faible" sur le plan de la maternelle, heureusement les IEN

sont là. Agissons avec nos compétences et nous serons reconnus.

Léon-Paul Bouvet (Amiens) : à propos du corps unique, le pragmatisme et l'humour doivent nous guider. Pour un ET l'assimilation est évidente, pour le 1er degré le «patron» du département est l'I.A. et le «jeu social» vient pervertir la situation.

Michel Le Bohec (B.N.) : nous sommes convaincus qu'il y a égalité de compétence, on veut donc le même traitement. Le jour où cela sera une réalité, la syndicalisation sera naturelle. Alors il faut se projeter dans l'avenir. Il faut exploiter et créer les surfaces de recouvrement institutionnel.

Jean-Paul Vallier (Orléans-Tours) : la situation est à la fois paradoxale et convergente. Il souligne le caractère parallèle entre les ET et les 1er degré en remarquant que les ET ont plus de contacts avec les IPR. L'unification sera fonctionnelle et syndicale.

Yves Gadeau (Nantes) Si les IPR-IA sont intéressés c'est que nous aurons réussi à évoluer dans nos structures. Sur le plan académique tout dépend des rapports de "terrain" et de la personnalité de chacun. Il faut analyser nos mots d'ordre : la logique de territorialité est différente de celle de la mission, cela nous divise, on ne met pas le même sens sous les mots.

Bernard Lehalle (B.N.) indique que le Plan de formation des corps d'inspection fournit un terrain commun qu'il faudrait exploiter. Exemples : formation à l'audit, aux multimédia. Le corps unique d'inspection a des avantages certains : actuellement il y a un IEN-ET d'anglais pour trois académies avec le corps unique le regroupement IEN-ET /IPR permettrait une meilleure couverture du terrain. La formation professionnelle devrait être mieux prise en compte.

Michel Marucelli : rappelle qu'il existe aussi des secteurs communs aux IEN-ET, aux IEN-IO et aux IEN 1D : les SEGPA en collège par exemple.

Maryse Le Moël (B.N.). Les zones de travail communes entre IPR-IA et IEN-ET existent mais les recteurs nomment systématiquement un IPR-IA à la tête des commission, alors qu'il pourrait y avoir un "copilotage". A propos de la formation professionnelle qui risque de passer à la Région : il faut "oser" entrer sur le terrain de la formation à titre syndical afin de soutenir les collègues. Après avoir perdu le contrôle financier, nous risquons de perdre le contrôle pédagogique.

Réponses du Secrétaire Général

Il ressort du débat que nous voulons conserver tout à la fois nos spécificités et travailler ensemble pour une meilleure efficacité du système éducatif. C'est ce qui justifie la revendication du corps unique d'inspection aux missions diversifiées. C'est faire reconnaître l'égale dignité, l'égale compétence, la nécessaire professionnalisation. Cette reconnaissance passe par l'égalité de traitement.

Refuser aux corps d'inspection l'évolution réalisée pour les enseignants relève de l'anachronisme.

Combien de temps encore allons-nous accepter cela ?

C'est désormais la seule question.

Pour ce qui concerne la formation professionnelle, il y a prééminence du ministère du travail sur celui de l'éducation nationale et résurgence, en cette période de crise économique, de la vieille idée que l'apprentissage assure une meilleure insertion professionnelle dans le monde du travail que la formation sous statut scolaire.

Nous continuerons à nous battre sur le terrain du qualitatif.

DELAGRAVE

15, rue Soufflot, 75240 PARIS Cedex 05

P. DENIS, D. MURAIL, A. BIANCOTTO ET P. BOYE
LES ACTIVITÉS DE LA MAINTENANCE
• NIVEAU BEP - 48 PAGES - 44,00 F
• NIVEAU BAC PRO - 48 PAGES - 44,00 F

P. DENIS, D. MURAIL, A. BIANCIOTTO ET P. BOYE
LA MAINTENANCE DES SYSTÈMES AUTOMATISÉS
CLASSES DE BEP ET BAC PRO MSMA
192 PAGES - 128,00 F

Les ouvrages du savoir-faire !

COLLECTION **ESPACES TECHNOLOGIQUES** SOUS LA DIRECTION DE A. BIANCIOTTO ET P. BOYE

P. SALETTE, A. BIANCIOTTO ET P. BOYE
L'ÉLECTROTECHNIQUE
SES MESURES ET ESSAIS
• **TOME 1 :** SECONDE PROFESSIONNELLE
128 PAGES - 103,00 F
• **TOME 2 :** TERMINALE BEP - 128 PAGES
103,00 F

G. AUGEREAU, A. BIANCIOTTO ET P. BOYE
ÉQUIPEMENTS
ET INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES
• **TOME 1 :** SECONDE PROFESSIONNELLE
208 PAGES - 140,00 F
• **TOME 2 :** TERMINALE BEP
224 PAGES - 148,00 F

Commissions du Bureau National 11 janvier

Secteur Premier degré

Dans l'optique d'une meilleure efficacité du système éducatif, la commission a analysé la réalité actuelle de la liaison CM2-6ème et en a répertorié les obstacles.

La recherche d'une amélioration de la situation et des conditions à réunir pour cette amélioration reste à effectuer.

Un constat: les actions concourant à une bonne articulation CM2-6ème sont actuellement limitées malgré les besoins ressentis et formulés aussi bien par les enseignants et les chefs d'établissement que par les inspecteurs.

Les élèves en subissent le préjudice et leurs difficultés d'adaptation en 6ème en témoignent.

Parmi les obstacles à la continuité pédagogique entre l'école élémentaire et le collège :

- le manque de continuité des programmes et de leur mise en oeuvre,

- les écarts de statut entre les enseignants (en voie de résolution) ;

- la très grande difficulté à organiser des stages de formation continue communs aux enseignants des classes élémentaires et à ceux du collège ;

- la quasi impossibilité de remplacer les enseignants des collèges, soit pour des actions de concertation, soit pour des stages ;

- les écarts de statut entre IEN et IPR-IA ;

- le manque de concertation entre IEN et IPR-IA (trop peu de réunions de travail en commun) ;

- la très grande discrétion sur la continuité pédagogique des programmes de travail académiques ou de ce qui en tient lieu.

Tout cela mérite d'être approfondi et nous nous devons d'établir des propositions pour une réelle continuité école - collège qui ne sera pas sans implications sur l'ensemble du système éducatif et sur le rôle et la place des inspecteurs.

La commission souhaite que ce thème soit intégré aux débats du congrès 95.

Michel Le Bohec

Secteur Enseignement technique

Présents : M.L Beveraggi, R.Hasiak, M. Le Moël, M. Bonte, R. Bordage, B. De Gunten, B. Lehalle, M. Ribeyrol.

Excusé : A. Cadez

Renouvellement de la commission de secteur

Les membres présents ont décidé, à l'unanimité, de procéder au renouvellement de la commission par la voie de l'élection et ce dans le respect des mesures transitoires des statuts du SI.EN-Fen. Un appel à candidatures parmi les syndiqués à jour de leur cotisation sera lancé dans les prochaines semaines en vue du congrès de mai 1995.

Les membres de la commission désigneront en leur sein leurs représentants au Bureau National.

Recrutement et formation des personnels enseignant dans les disciplines professionnelles

La commission a réfléchi sur un thème actuellement à l'étude dans une commission du Haut Comité Éducation Économie : le rôle du partenariat Éducation-Entreprises pour une amélioration du recrutement et de la formation des personnels enseignant les disciplines professionnelles.

Les collègues s'accordent à reconnaître que les évolutions récentes du système éducatif ont entraîné des modifications importantes au niveau du recrutement.

On assiste parallèlement à une élévation du niveau théorique des candidats et à une diminution de leur expérience professionnelle.

La formation initiale en IUFM des futurs enseignants ne leur permet pas, dans sa conception actuelle, d'acquérir une culture d'entreprise.

La commission charge la section locale de NANCY-METZ de proposer un texte d'orientation en vue de la prochaine réunion fixée au 7 février 1995.

Les principaux axes à étudier sont :

-l'élargissement et l'assouplissement des modalités de recrutement ;

-la professionnalisation de la formation initiale ;

-l'actualisation des compétences par l'instauration d'une formation continue en entreprise.

Bernard Lehalle

16 (1)
43 22 68 19

16 (1)
43 22 88 92

Fax

3615
FEN
code
INS

Secteur Information et Orientation

Présents : Guy Castel, Pierre Champollion, Claude Etienne, Francine Grosbras, Bernard Lespes, Claude Pierret. (Ont également participé aux travaux du C.S.N. : Daniel Leclercq et Bernadette Legros.

La commission de secteur a tiré un bilan positif du stage de Lacanau, préparatoire à l'évaluation des Services et à l'inspection des personnels. Elle déplore le blocage de la circulaire sur l'inspection, l'absence de texte nouveau sur les missions et le statut des Centres d'Information et d'Orientation. Par ailleurs , les programmes de travail académiques des corps d'inspection, qui pourraient envisager l'orientation comme thème transversal, sont inexistants dans la plupart des académies.

Les C.I.O. devraient devenir de véritables partenaires d'une instance de réseau, niveau pertinent pour organiser les actions d'information et d'orientation, même si un cadrage national est nécessaire, de même qu'une "labellisation" des outils et des techniques dans le domaine de la préparation du projet individuel des élèves.

Il serait intéressant d'explorer une "piste départementale" pour l'organisation des Services ; un établissement d'orientation, avec des sites locaux dans les districts, pourrait être créé avec un financement de la Région, mais également du département et de l'État, compte tenu de la nature très diversifiée de ses missions et de son action auprès de tous les niveaux d'enseignement (de la 6è à l'université).

Dans la perspective d'un corps unique d'inspection aux missions diversifiées, les IEN-IO constatent qu'ils sont les seuls à ne pas être en prise avec une discipline ou un niveau d'enseignement, mais avec une fonction complètement transversale du système : l'orientation, que de nombreux partenaires considèrent comme un enjeu important. Ainsi certaines Régions, certaines unions patronales (UIMM) investissent dans les activités éducatives pour l'orientation des élèves et tendent à les organiser et à les contrôler en profitant des carences des PTA (programmes de travail académiques).

Les IEN-IO souhaitent s'appuyer sur leurs propres compétences et leur technicité pour reprendre l'initiative dans ces domaines et prévenir les dérives possibles. A moyen terme, ils sollicitent la création d'une spécialité "orientation" des IPR-IA, comme grade de débouché. Autant l'orientation doit faire l'objet d'une évaluation et d'une régulation qui associent tous les corps d'inspection, autant l'inspection des personnels et l'évaluation de certains outils et de certaines méthodes psychopédagogiques mettent en jeu les compétences spécifiques des IEN-IO, et des futurs IPR-IA de spécialité orientation...!

Bernard Lespes

Commission Orientation Formation Professionnelle et Emploi

Présents : M.L Beveraggi, R.Hasiak, M. Le Moël, B. Lehalle (IEN-ET) ; C. Etienne, G. Castel (IEN-IO)

La commission accueille avec plaisir les collègues IEN-IO qui participent pour la première fois à cette commission transversale créée par le Bureau National à la demande des IEN-ET en septembre 1993. Leur parfaite connaissance des dossiers liés à la formation professionnelle permet un échange très intéressant sur les dossiers d'actualité.

B. LEHALLE, membre du Bureau National chargé d'animer cette commission, présente les propositions émises par un groupe de réflexion du HCEE sur les conditions de mise en oeuvre de l'article 54 de la loi quinquennale. Il propose d'analyser les 30 propositions pour la formation des jeunes quittant le système éducatif sans formation professionnelle.

La commission regrette que la Fédération n'ait pas retenu la proposition d'intégrer un représentant du SI.EN dans chaque groupe de réflexion du HCEE.

Les membres dénoncent d'emblée les risques de structuration d'une filière de l'échec liés à la mise en place de dispositifs spécifiques pour répondre à l'article 54.

Ils constatent que le HCEE fait à de nombreuses reprises (propositions 9, 21, 24, 25) allusion à des experts du système éducatif pour évaluer les dispositifs mis en place sans jamais les citer.

La commission rappelle que ces experts existent : ce sont les Inspecteurs de l'Éducation Nationale.

Le SI.EN-Fen s'oppose avec force et détermination à toute création de nouveaux corps d'évaluateurs ou experts.

La prochaine réunion de la commission fixée au 7 février 1995 permettra de débattre des conditions de développement de l'apprentissage au sein de l'Éducation Nationale.

Bernard Lehalle

Commission pédagogique

L'ouverture des travaux s'est faite en liaison avec le compte rendu de la commission du secteur Premier degré réunie le matin.

S'y sont ajoutés différents points apportés par les collègues des autres secteurs :

- situation de l'apprenant et méthodes d'enseignement ;

- vie sociale et professionnelle et enseignement social et professionnel (lycée technique et lycée professionnel).

La discussion a porté essentiellement sur l'intérêt à fonctionner toutes catégories d'inspecteurs confondues malgré les difficultés de transversalité. Le souci de proposer un thème de réflexion orienté à la fois vers l'élève et vers l'inspection risque, en effet, de ne pas permettre à tous de trouver leur place dans une commission dite pédagogique. C'est bien pourtant parce qu'il y a des élèves qu'il y a des enseignants et des inspecteurs!...

L'idée centrale - définir les missions d'inspection en les inscrivant dans le continuum de la vie de l'élève - a été vivement discutée. Elle conduirait à considérer la notion de «territoire» comme celle d'une aire géographique pertinente pour une même cohorte d'élèves.

Marthe Lévêque

Préparation du congrès de Paris 18 et 19 mai 1995

Les travaux du congrès porteront sur les thèmes suivants :

- Commission corporative :

*Problèmes statutaires, indiciaires, application de l'accord Durafour ; rétributions diverses...

* Régime indemnitaire, conditions de travail, frais de déplacement...

* Evaluation des IEN et avancement de carrière...

- Commission pédagogique : poursuite de la réflexion sur le thème central "l'inspection, réalités et perspectives" :

* Inspection individuelle/évaluation d'équipe...

*Continuité éducative et inspection...

* Inspection et partenaires du système éducatif...

- Commission Orientation/Formation Professionnelle/Emploi :

* Les jeunes sortant du Système éducatif sans qualification professionnelle...

* Développement de l'apprentissage dans les structures de l'Education nationale...

Les responsables académiques et départementaux vont recevoir des documents qui serviront de support aux débats à organiser dans les instances locales.

Les responsables académiques adresseront les contributions de leur section au plus tard pour le 26 avril, rue Lalande.

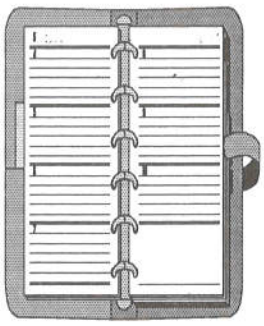

Déclarations de candidatures : rappel

Conformément aux articles 8 des statuts et du règlement intérieur du SI.EN-FEN, ainsi qu'aux articles 1 et 2 des dispositions transitoires, les membres du Bureau National sont renouvelables par moitié et par secteur d'activité, à l'occasion du prochain congrès.

* Rappel de la composition du Bureau National :
- secteur Ecoles : 10
- secteur Enseignement technique et professionnel : 4
- secteur Information et Orientation : 2
- secteur Lycées et Collèges : 2
- représentant des retraités : 1

* Sont renouvelables :
- secteur Ecoles : Colette Durand, Guy Fulpin, Claude Guerre, Michel Le Bohec, Michel Marucelli, Alain Mouchoux.
- secteur Enseignement technique et professionnel : décision relevant du secteur (voir page 4).
- secteur Information et Orientation : décision relevant du secteur.
- secteur Lycées et Collèges : décision relevant du secteur.
- représentant des retraités : Noël Josèphe.

* D'ores et déjà, ont fait savoir qu'ils ne demandaient pas le renouvellement de leur mandat :
- secteur Ecoles : Colette Durand, Claude Guerre, Alain Mouchoux.
- représentant des retraités : Noël Josèphe.

Les déclarations de candidatures et les professions de foi correspondantes sont à adresser rue Lalande pour le 15 mars 1995.

En bref...

Loi de programmation, où en est-on?

Devenue «Loi de Programmation du Nouveau Contrat pour l'École», elle a été votée par l'Assemblée nationale le 22 décembre, en session extraordinaire. Pour être adoptée, elle devra également être votée par le Sénat, à l'occasion d'une prochaine session parlementaire...Au printemps, ou plus tard, ou...

Les réseaux d'établissements.

Une incitation à leur mise en oeuvre fait l'objet de l'article 3 du projet de loi. Le SI.EN - FEN est favorable à tout ce qui peut améliorerla continuité éducative entre les différents niveaux d'enseignement et la mise en réseaux des établissements du second degré avec les écoles primaires va dans ce sens. Les modalités de leur mise en place, leur dimension, la répartition des compétences, la coordination de chaque réseau sont autant de questions qui restent posées. La circonscription d'inspection du premier degré n'est-elle pas déjà elle-même un réseau d'écoles fonctionnant sur une sorte de mutualisation de moyens pédagogiques (équipe de circonscription, réseau d'aides...) et matériels (au niveau de chaque commune) ? En tout cas l'idée est à creuser. Elle n'est pas très éloignée du projet d'une «aire pertinente d'évaluation» pour une même cohorte d'élèves. Et de ce point de vue tous les inspecteurs sont concernés.

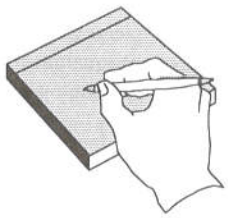

Observatoire national de la sécurité des établissements scolaires.

Le texte créant cet organisme a été adopté, après de longs débats par le Conseil Supérieur de l'Éducation réuni le 26 janvier à une écrasante majorité (36 voix pour, 3 contre et 3 refus de vote).

Des assurances ont été données pour une prise en compte future des établissements relevant de l'Enseignement Supérieur. La FEN sera représentée dans le collège des personnels et des usagers. Le SNPDEN le sera dans celui des représentants de l'État, des chefs d'établissement de l'enseignement public et privé et des personnalités qualifiées...Un autre collège étant constitué des élus et des gestionnaires de l'immobilier scolaire.

Sécurité et responsabilité.

Tirant tous les enseignements de l'actualité récente, la FEN a demandé que non seulement le ministère de l'Éducation nationale, mais aussi celui de la Fonction publique, se penchent sur la responsabilité des fonctionnaires au regard du Code pénal. Un groupe de travail s'est déjà réuni - auquel participe le SI.EN - constitué sur la base des ministères concernés et des organisations syndicales ayant signé cet été un protocole d'accord sur l'hygiène et la sécurité dans la Fonction publique (dont la FEN-UNSA).

Une première séance a déjà mis en évidence la spécificité du secteur de l'Éducation nationale: évolution des pratiques pédagogiques et surveillance des élèves, responsables reconnus coupables mais n'ayant aucune maîtrise sur les équipements dangereux, etc. multiplication des recours non seulement en Civil mais aussi en Pénal, etc. Le SI.EN est directement concerné par cette réflexion qui implique tous les personnels, y compris les inspecteurs.

Message de soutien et de solidarité du SI.EN au SNPDEN.

Les chefs d'établissement ont décidé de retenir toute information relative à la carte scolaire des collèges pour peser sur les négociations engagées avec le ministère afin d'obtenir satisfaction de leurs revendications catégorielles.

En conséquence, certains IA - DSDE avaient convoqué des IEN pour les suppléer dans les instances compétentes.

C'est pourquoi le Bureau National a diffusé le communiqué suivant :

« Le Bureau National du SI.EN - FEN, réuni à Paris le 13 janvier 1995, assure le SNPDEN de son entier soutien dans les actions qu'il conduit pour peser sur les négociations en cours avec le ministère de l'Éducation Nationale visant à la revalorisation des personnels de direction.

Il engage les adhérents du SI.EN - FEN à ne rien entreprendre qui pourrait entraver ou permettre de contourner l'action revendicative des chefs d'établissement».

Le SNES a perdu en appel son procès contre la FEN.

Par un arrêt rendu le 20 janvier, la Cour d'Appel de Paris vient de débouter le SNES de son action contre la FEN et l'a condamné aux dépens.

Le SNES, qui demandait l'annulation du Congrès de Créteil en décembre 1992, qui contestait également que le Syndicat des Enseignants soit la continuité du SNI - PEGC, voit toutes ses demandes rejetées.

Aucune des accusations portées par le SNES contre la FEN n'est avérée.

Hommage à Georges Lapierre

Claude Guerre et Michel Marucelli ont représenté le SI.EN - FEN, le 2 février à la Sorbonne, lors de la cérémonie commémorative du cinquantième anniversaire de la mort de Georges Lapierre, instituteur syndicaliste et militant laïque,

fondateur de «l'École libératrice», initiateur et animateur de nombreuses oeuvres éducatives, arrêté en mars 1943 par la Gestapo, déporté et mort à Dachau le 4 février 1945.

Au cours de cette cérémonie émouvante, à l'initiative conjointe du SE - FEN, de la Ligue de l'Enseignement et de la Jeunesse au Plein Air, Hervé Baro a exprimé le sens de cette commémoration, Clément Durand, ancien responsable des trois organisations, a évoqué la vie, l'oeuvre et l'action de Georges Lapierre et Jean Estève, qui fut son compagnon de déportation est venu témoigner du résistant, du déporté et de l'homme.

A propos des I.U.F.M... de l'inspection... des inspecteurs

Jean BILAK a été Inspecteur Départemental de l'Éducation Nationale, puis Inspecteur-Professeur. Impliqué dans le projet I.U.F.M. de l'académie de Rouen, il y a été nommé Directeur Adjoint ce qui lui a permis d'accéder, par liste d'aptitude, au grade d'Inspecteur Pédagogique Régional - Inspecteur d'Académie.

Conscient de l'extrême diversité des I.U.F.M. et de leur mise en place selon les académies, j'ai longtemps hésité à répondre à la demande de Michel Marucelli qui sollicitait mon témoignage.

Les propos qui vont suivre risquent en effet, malgré la connaissance que je pense avoir du dossier au plan national, d'être influencés par la situation locale, voire mes responsabilités professionnelles actuelles. Les considérations relatives à l'inspection sont, quant à elles, tout à fait personnelles !

Un débat peut toujours s'engager...

Naissance et mise en place des I.U.F.M.

De par les missions que leur attribuait leur acte de naissance (rapport Bancel), de par la manière dont ils se sont mis en place, les I.U.F.M. ne pouvaient espérer s'installer dans la sérénité.

Chargés de la formation de l'ensemble des enseignants ils se substituaient aux anciennes structures... On a rarement vu un tel processus susciter l'enthousiasme des personnes en place. Tous les niveaux d'enseignement ont été concernés.

Premier degré :la création des I.U.F.M. constitua un véritable séisme pour les Écoles Normales dans lesquelles modes de recrutement, de formation, accord implicite entre direction, professeurs et normaliens assuraient un fonctionnement sans heurts...

Second degré : intégrant les C.P.R. (Centres Pédagogiques Régionaux), dirigés et animés par les I.P.R., l'I.U.F.M. a paru déposséder ces derniers de leurs prérogatives dans le domaine de la formation. Le nouveau dispositif de titularisation a supprimé les EQP (Épreuves de qualification professionnelle) qui constituaient pour les IPR la reconnaissance d'un rôle statutaire important ainsi qu'un apport financier non négligeable.

Plus profondément la création du corps des professeurs des écoles (recrutés à Bac + 3, avec les conséquences sur la grille des salaires), la reconnaissance d'une indispensable formation professionnelle, au-delà des acquisitions strictement disciplinaires, ont été mal ressenties à ce niveau. Les I.U.F.M. ont été, plus ou moins consciemment, associés à ce que certains ont vécu comme une «dévalorisation».

Enseignement supérieur :

Plus complexe encore sont les rapports entre les Universités et les I.U.F.M.

L'université on le sait, en tant qu'institution, revendique la responsabilité de la formation des enseignants. Les universitaires, eux, se montrent plus réservés, particulièrement à l'égard de la formation des instituteurs/professeurs des écoles.

Au niveau des textes, l'instauration des I.U.F.M. n'était pas censée modifier radicalement la situation : les universités conservant la responsabilité de la préparation scientifique des concours du second degré. Toutefois, contrainte difficilement acceptable pour elles, elles devaient rendre compte aux I.U.F.M., détenteurs des financements, de la manière dont elles assuraient leur tâche.

Ajoutons que de nombreux universitaires, comme de nombreux défenseurs du «tout disciplinaire», ont le plus souvent vu d'un très mauvais oeil l'apparition d'une épreuve professionnelle aux CAPES.

Réaction significative, la nouvelle majorité politique a choisi ces deux derniers points pour marquer sa différence : les crédits sont désormais versés directement à l'université, «l'épreuve professionnelle» est devenue «épreuve sur dossier»...

Dernière remarque, les I.U.F.M. évoluent à contre courant par rapport à l'ensemble du système éducatif. Alors que ce dernier, géré de manière très centralisée, est invité à s'adapter, à diversifier les pratiques, à assumer aux différents niveaux plus d'autonomie (les projets...) les I.U.F.M., à l'inverse, sont nés sous le signe de l'autonomie, de la très grande diversité. Ils paraissent maintenant invités à rapprocher leurs pratiques... L'originalité de leur démarche, de cette nouvelle «culture institutionnelle» chargée de concilier «l'universitaire» et «le professionnel», ne pouvaient qu'être source d'incompréhensions, voire de conflits.

Premier bilan

Après avoir paru menacés les I.U.F.M. peuvent s'estimer au moins acceptés par les nouveaux responsables politiques puisqu'ils ont reçu commande d'un projet d'établissement 1995-1999.

Les I.U.F.M. ont fait l'objet de nombreux rapports. D'autres paraîtront...

Je noterai simplement, par niveau d'enseignement, quelques points qui me paraissent importants.

Pour le premier degré les conditions sont réunies au niveau réglementaire pour mettre en oeuvre une formation cohérente : pro-

gramme du concours, programmes d'enseignement et référentiel des compétences attendues du PE sont publiés.

Les candidats à la profession sont là, en nombre suffisant, très divers et surtout très motivés.

La place du concours en fin de 1ère année n'est pas sans inconvénient. Elle crée par contre chez les étudiants un dynamisme, une grande exigence vis-à-vis des préparations qui sont tout à fait positifs.

D'autant plus que cette attitude se maintient en seconde année. La validation (modules, mémoire, stages), en deux temps (jury I.U.F.M., jury académique) est loin d'être vécue comme une simple formalité.

Reste entière, même si la majorité des anciens P.E.N. n'a pas démérité, la question des formateurs : profil, statuts...

Au niveau du second degré la reconnaissance apparente de la nécessaire professionnalisation n'écarte pas les résistances. Le référentiel des compétences pour les professeurs du second degré est bien annoncé... Sa publication tarde. Pourra-t-il rester sans conséquence sur la forme du CAPES ?

Quant à l'Université, elle est confrontée à bien d'autres dossiers (effectifs, contenus des licences...). Gérer sa collaboration avec l'I.U.F.M. s'intègre dans l'évolution d'ensemble qu'elle affronte actuellement.

Plus globalement les créateurs de l'I.U.F.M. attendaient des I.U.F.M. qu'ils créent une culture commune à tous les enseignants. Ont-ils réussi ? Un regard rapide conduirait à répondre négativement. La «formation commune» n'a pas été réellement mise en oeuvre. Les agrégés ont conservé un statut particulier...

Il n'en reste pas moins que l'I.U.F.M. est bien un carrefour et pourrait constituer le creuset de cette culture commune... à condition que cette mission lui soit bien confirmée.

Les I.U.F.M. ont beaucoup à faire en interne : le projet 1995-1999 leur en donne l'occasion. Ils constituent déjà un outil de formation souple, capable d'adaptations rapides.

Leur avenir reste néanmoins très fortement dépendant de l'issue des grands débats qui agitent le système éducatif qu'ils soient généraux : place de l'école dans la société, organisation... ou plus techniques (rôle des diplômes, statut actuel des «disciplines» dans la connaissance...).

Et l'inspection ?... Les inspecteurs ?...

Tous les corps d'inspection ont été concernés par la mise en place des I.U.F.M. Quelques remarques que peuvent inspirer ces rencontres...

L'inspection générale :

La double casquette de l'I.U.F.M., établissement universitaire relevant de la tutelle du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, même s'il prépare les futurs personnels du ministère de l'Éducation nationale, lui a posé et lui pose encore un problème institutionnel. L'Inspection générale ne peut inspecter, au sens habituel, un établissement «autonome».

Plus globalement, tant à propos de l'I.U.F.M. que de l'ensemble des évolutions qui accompagnaient sa mise en place, l'Inspection générale s'est montrée pour le moins réticente. Son attitude , dans le débat sur la nouvelle épreuve professionnelle des CAPES a été très significative.

Les IPR-IA :

Selon les académies, les disciplines... voire les personnes, les premières réactions furent diverses : tantôt réserve plus ou moins exprimée, tantôt implication bienveillante. Il semblerait qu'aujourd'hui un choix collectif se soit porté sur la non-intervention à l'I.U.F.M. Par crainte, dit-on, d'une confusion des genres... Les I.P.R. souhaitent donc privilégier leur rôle classique d'évaluateur, de certificateur. Dans certaines académies existe cependant une certaine collaboration...

Les I.E.N. :

(Ayant peu collaboré avec les I.E.N.-I.O et E.T., je développerai le domaine IEN 1er degré).

En 1991 l'attitude des Inspecteurs d'Académie Directeurs des Services Départementaux de l'Éducation Nationale a été déterminante. Alertés par le Directeur des Écoles de l'époque (J. Ferrier) ils ont le plus souvent manifesté une grande méfiance... que les directeurs d'I.U.F.M., soucieux d'assumer leurs nouvelles responsabilités, leur rendaient bien.

Ces derniers connaissaient peu le premier degré, domaine pour eux de relations conflictuelles avec les anciens Directeurs d'École Normale. Sans compter que la formation des personnels du second degré leur paraissait plus valorisante...

Condamnés à travailler ensemble, Inspecteurs d'Académie et Directeurs ont appris à se connaître même si leur culture et leur logique continuent à les séparer.

Il faut reconnaître que le parcours d'une lettre, de l'I.U.F.M. à un instituteur, si on lui fait scrupuleusement suivre la voie hiérarchique, ne peut qu'impressionner le non initié !

Autre surprise pour l'I.U.F.M.... les IEN. Selon les dossiers ils peuvent apparaître comme les maîtres tout-puissants, dans leur circonscription, ou les simples exécutants anonymes de l'accord passé avec l'Inspecteur d'Académie, Directeur des Services Départementaux de l'Éducation Nationale.

Aujourd'hui les IEN ont mille occasions d'être présents à l'I.U.F.M. : chargés de mission bien sûr, mais aussi intervenants en formation, membres du Conseil d'Administration ou du Conseil Scientifique et Pédagogique, partenaires dans l'élaboration des réseaux de classes d'accueil, membres des dispositifs d'évaluation, des jurys...

Et globalement, dans leur diversité, là ou ils interviennent leur compétence est reconnue.

Vers un corps unique d'inspection ?

Pour espérer sa naissance une étape intermédiaire paraît indispensable : la reconnaissance de l'égale importance du rôle des différents corps actuels. C'est un objectif réaliste (qui aurait pu prévoir la rapidité avec laquelle s'est mis en place le corps de professeur des écoles ?).

Le débat, engagé, sur le rôle de l'inspection, son organisation, pourrait faciliter le mouvement.

L'innovation que représentent les I.U.F.M. concrétise deux évolutions, parmi d'autres, qui, à mon sens, constituent des atouts pour une meilleure reconnaissance de l'action et des compétences des IEN.

Une évolution disons «culturelle»

L'impérialisme de la «discipline» qui marque tout notre système éducatif est fortement ébranlé. N'est-ce pas cette domination absolue qui a retardé la nécessaire professionnalisation de la formation des enseignants, dévalorisé la polyvalence du 1er degré ?

Une évolution «institutionnelle»

Progressivement, dans le système éducatif plus que par son statut, un corps est reconnu pour le rôle qu'il joue concrètement, quotidiennement. Il convient d'en tirer les conséquences.

Quelles stratégies syndicales ?

Si ces tendances «lourdes» sont favorables, le contexte est, lui, délicat. On ne peut espérer des I.P.R.-I.A., insatisfaits voire inquiets, qu'ils s'orientent naturellement vers la collaboration avec des collègues dotés d'un statut... inférieur !

Il sera d'ailleurs instructif de suivre l'intégration dans leur corps des Ex-Directeurs d'École Normale !

La bonne stratégie ne consiste-t-elle pas à toujours mieux faire connaître et valoriser à tous les niveaux de l'appareil éducatif ce que font réellement, au quotidien, les I.E.N. ? Il leur faut pour cela faire évoluer l'image de formalisme hiérarchique qui masque leur véritable activité.

Seconde piste : reconsidérer leurs rapports aux I.A. Directeurs des Services Départementaux de l'Éducation Nationale. Il est hors de question de mettre en cause les individus, mais de bien analyser le système.

L'expérience de l'I.U.F.M. confirme que l'Inspecteur d'Académie confisque en quelque sorte, à son profit, l'action des IEN. Le Recteur traite avec les I.A., le Directeur d'I.U.F.M. traite avec les I.A. ... Les IEN sont souvent moins connus à ces niveaux décisifs que les chefs d'établissement du second degré. Moins connus, donc moins reconnus ! Ne conviendrait-il pas de s'interroger quant à ce surcroît de déférence que les IEN ont longtemps manifesté (manifestent encore ?) à l'égard des I.A., bien au-delà des nécessités professionnelles !

En conclusion, face aux évolutions amorcées, à celles qui s'annoncent, les IEN peuvent être optimistes :

- s'ils sont lucides quant aux nouvelles règles du jeu ;

- s'ils savent mettre en valeur leurs atouts :

  - une présence active dans l'appareil éducatif, du recrutement des futurs enseignants à la vie quotidienne dans les classes ;

  - la prise en compte d'une conception globale du jeune qui apprend, des connaissances à lui faire acquérir, connaissance dont la cohérence souffre des découpages disciplinaires actuels.

D'autres niveaux d'enseignement que le premier degré se voient contraints d'intégrer ces réalités.

Les compétences acquises par les IEN ne sont-elles pas aussi valorisantes qu'une spécialisation dans un domaine disciplinaire, par nature plus restreint ?

Mais entre la reconnaissance qui apparaît et la prise en compte dans un statut, il y a tout un parcours... **celui de l'action syndicale**.

Jean BILAK
I.P.R.-I.A.

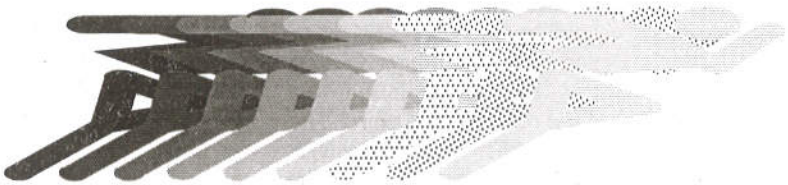

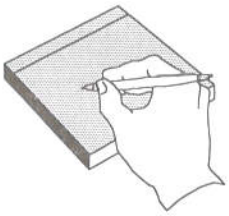

Notre pouvoir d'achat

L'augmentation des taxes de carburants (suite... sans fin)...

Un chiasme !

L'encre de l'article «Notre pouvoir d'achat», paru dans le n°12, fin décembre, était à peine sèche que de nouvelles surprises nous attendaient..

«BALLADUR tape dans les réservoirs titre Libération le 11 janvier 1995 : Le super sans plomb augmente de 33 centimes au litre ! La TIPP (Taxe intérieure sur les produits pétroliers) augmente ainsi de 5,5 % et devrait rapporter à l'État 146 milliards de francs en 1995 au lieu de 138 en 1994. Une hausse nettement plus importante que le rythme de l'inflation officielle de 1,7%.

Rappelons que BALLADUR est coutumier du fait puisqu'il a déjà «fait du TIPP» en avril 1993 à l'occasion du plan de rigueur. La France bat le double record d'avoir les carburants les plus taxés d'Europe (82 % du prix de vente sur le super plombé). et le prix hors taxes est le moins cher.

Certains se demandent déjà comment on pourrait taxer le gas-oil pour les voitures particulières sans toucher aux camions ! en vertu du principe simpliste que les voitures c'est pour le loisir, les camions pour le travail !

«HALTE AU RACKET FISCAL» clame l'Automobile-Club. Slogan que nous pourrions reprendre en choeur. «L'auto est notre instrument de travail» ...et nos indemnités kilométriques n'ont pas été revalorisées depuis l'arrêté du 15 novembre 1993 !!! Mais, qui s'en soucie !!!

Ah! c'est vrai, nous pouvons prendre le train. Mais, le 22 janvier, la SNCF a aussi augmenté ses prix de 2,4 % en moyenne !

Bref, cela n'arrange pas notre pouvoir d'achat !

Remarquons que, quel que soit le gouvernement, le pétrole attire toujours un ministre Picsou qui n'hésite pas faute d'imagination et de courage à tirer sur l'automobiliste. Puisque nous sommes en période électorale, que ce ministre se dise de droite ou de gauche, nous pourrions reprendre un chiasme célèbre : blanc bonnet et bonnet blanc !

Bernard De Gunten

Les représentants SI.EN-FEN à la C.A.P.N.

Titulaires	*Suppléants*
Hors classe	
MARUCELLI Michel	SANTARELLI Gabrielle
LE BOHEC Michel	BORDAGE Roger
Classe normale	
HASIAK Renée	LESPES Bernard

Rectificatif

prochaine réunion de la C.A.P.N.:

Mutations

le 6 avril 1995

Les élus du SI.EN-FEN aux C.A.P.A.

	Titulaires	Suppléants
ACADÉMIE		
AIX-MARSEILLE	BARDON Alain	LEVY-SOUSSAN Charles
	MARANGONI Gilbert	SAYOU Jean-Paul
	POUZALGUES Jean-Claude	FOURNET Denise
AMIENS	LEMAIRE Bernard	BOUVET Léon-Paul
	GODART Alain	DESAILLY Danielle
	LEVEQUE Hélène	CARDON Christian
ANTILLES-GUYANE	RAFFI Jean-Claude	AJAX Christian
	ETZOL Élisabeth	FRANCIUS Sonia
	GARNIER Pierre	ZABULON Pierre
BESANÇON	COLIN René	LEMOIGNE Jean-Claude
	BAULARD Daniel	CLAUSTRE François
	OUDOT Eric	GRANDGIRARD Marie-Christine
BORDEAUX	POULLIÉ Annick	PREVOST Maxime
	DOUARINOU Gérard	RONGIER Charles
	GAUCHON Daniel	LESPES Bernard
	KARM Thierry	COPIN Michel
CAEN	VARIN Michel	MILLET Ghyslaine
	RONDEL Yves	LHERBIEZ Marc
	DENECE Jacques	BOLINET Jean-Marc
CLERMONT-FERRAND	MELIN Jacques	RODDE Jacques
	SINGLARD Maurice	FOURNIER Antoine
	POUX Gérard	VEYSSEYRE Michel
CORSE	BERETTI François	BEVERAGGI Marie-Louise
CRÉTEIL	GERL Alain	RIOULT Jean
	MOSSÉ Alain-Michel	CLEMENT Catherine
DIJON	GRIVOT Gérard	EECHOUT Marcel
	DUVERNE Alain	MAUCHAUSSE Jacky
	BUIRON Gérard	BAILLEUL Francis
GRENOBLE	RADZYNER Serge	ARCOSTANZO Jacques
	DROUARD Françoise	DALACHE Belahouel
	MOGENOT Henri	PEGORARO Patrick
	HODIN Jeannie	SIRIEIX Jean-Paul
LILLE	LELONG Ernest	BEAUGUITTE Bernard
	PETIT Françoise	MALEXIS Francine
	GAGNEUIL Jean-Robert	LECLERCQ Daniel
	GRARE Gaston	MONTELS Brigitte
LIMOGES	HERMAN-BREDEL Josiane	TOURNIER Guy
	VIALLARD Josette	BRUNAUD Claude
LYON	BARRE Michel	RUEL Robert
	LACROSAZ Marie-Claude	GURRET Louis
	BONNARD Jean	DESTOUR Henry
	ADAM Lise	AGUILERA Sabine
MONTPELLIER	PONGE André	LAFFONT Jean-Paul
	HERVET Hubert	COUDERC Lucien
	PHILIPPE Christian	AVET-ROCHEX Patrick
NANCY-METZ	RIBEYROL Maurice	LADAÏQUE Jean-Marie
	BODINIER Serge	COLLIN Bernard
	LEHALLE Bernard	SIBILLE Michel
NANTES	GADEAU Yves	AUDOIN Robert
	LOSTIE Gérard	MADELEINE Philippe
	RENAUDEAU Guy	JOSSET André
NICE	FULPIN Guy	BAUDILLON Simone
	RUAT Gabriel	SOUCHON Jacques
	DEVERRE Yvon	RETTIG André
	LEVEQUE Marthe	MARTIN Bernard
ORLÉANS-TOURS	PROTIN André	COLLETTE Michel
	JOANNY Serge	BONNIN-PINTIOR Fernande
	RUMEAU Jean-Luc	HOUDIN-BERTIN Denise
PARIS	FOUQUET Jocelyne	GOUSSERY Jacques
	GUERRE Claude	CHICLET Ginette
	LE MOEL Maryse	VERNAY Gilles
	CHAMPEYRACHE Gérard	VAUTHIER Evelyne
POITIERS	CAILLEAU Jean-Pierre	GAUDIN Jean-Michel
	DUBOIS François	GAROTIN Patrick
REIMS	JOUSSIER Serge	CAPRON Annie
	LAMBERT Roland	WALCZAK Jean
	BOBICHON Rémy	DEWE Bernadette
RENNES	LE FUR Daniel	DELOURME Dominique
RÉUNION	CORNETTE Jacques	CHEZEAU Claudette
	DIEULIVOL Michel	BOISSIER Yves
ROUEN	ROSSANO Pierre	QUEMIN Jean-Claude
	DUPUIS-COGEN Sylviane	SAUSSAYE Yves
	GEOFFROY Claude	LAMBERT Patrick
STRASBOURG	LAPLAGNE Bernard	HIPPERT Paul
	MORITZ Charles	LUTZWEILLER Janine
	SCHEU Raymond	PETIT Christian
TOULOUSE	MARGOT Annick	BAYLAC Henri
	LAHAILLE Aimé	TISSOT Bernard
VERSAILLES	GAILLARD Jean	NENY Jean-Guy
	CAZOULAT Monique	FLAGEAT Claude
	JOSSE Annie	COUDRIER Chrishian

SI.EN-FEN **SNPIEN-FSU** **SGEN-CFDT**